

LES « POSTURES-TORTURE »

DE LA MAJORITÉ DES NUMÉROS AVEC ÉLÉPHANTS



Capturée dans la nature au début des années 80, Lumni s'est produite dans toute l'Europe avec le cirque AMEDEO FOLCO où sa jambe arrière gauche a été endommagée, voire cassée, suite aux numéros qui lui étaient imposés. Elle a vécu ensuite au zoo La Teste Bassin d'Arcachon.

Le corps d'un éléphant n'est pas constitué pour réaliser les performances qui lui sont imposées dans un cirque, bien au contraire elles représentent des risques importants voire létaux pour l'animal.



Photo Pisteurs - Cirque Médrano 2017

La quasi totalité des numéros de cirque engendrent un risque pour la vie comme pour la santé psychologique et physique de l'animal en sollicitant les articulations, les tendons comme des muscles quasi inexistantes ou de par les pressions exercées par l'ensemble du poids du corps sur certaines zones de ce dernier (tête, pattes, pieds, organes...). Ces postures exigées de l'animal lui provoquent douleur, inflammation, enflures, boiterie ou d'autres problèmes de locomotion, des maladies dégénératives, des abcès et des paralysies susceptibles d'entraîner la mort de l'animal, comme avéré par l'ensemble des spécialistes de cette espèce.

L'immobilité imposée la majeure partie du temps (transport, boxes, enclos barricades, « entravement »,...), **le régime pauvre et par conséquent inadapté, la solitude et l'impossibilité de procéder à des échanges sociaux fondamentaux pour les éléphants** (compte tenu de leur séparation ou enchaînement), **la séparation maternelle forcée et prématurée et d'autres facteurs comme l'empêchement d'exprimer les comportements normaux de leur espèce, sont non seulement des facteurs de stress aggravants, à**

l'origine de comportements répétitifs anormaux (stéréotypies), mais répondent aux critères d'actes de maltraitance et de souffrance animale ! (Kuntze et al.) (Mugford et al.)

La privation maternelle prématurée est fréquente chez les animaux élevés en captivité. Et plus le sevrage a lieu précocement et/ou brutalement (ex. Sevrage à froid), plus les stéréotypies seront fréquentes chez ces animaux (Jeppesen et al., 2000). Dans les cirques, les jeunes éléphants sont séparés de leur mère presque aussitôt qu'ils sont sevrés, c'est à dire vers 3 ans, quand dans la nature les jeunes mâles ne quittent pas leur mère et leur troupeau natal avant l'âge de 7 à 12 ans et que les femelles restent avec le groupe toute leur vie.



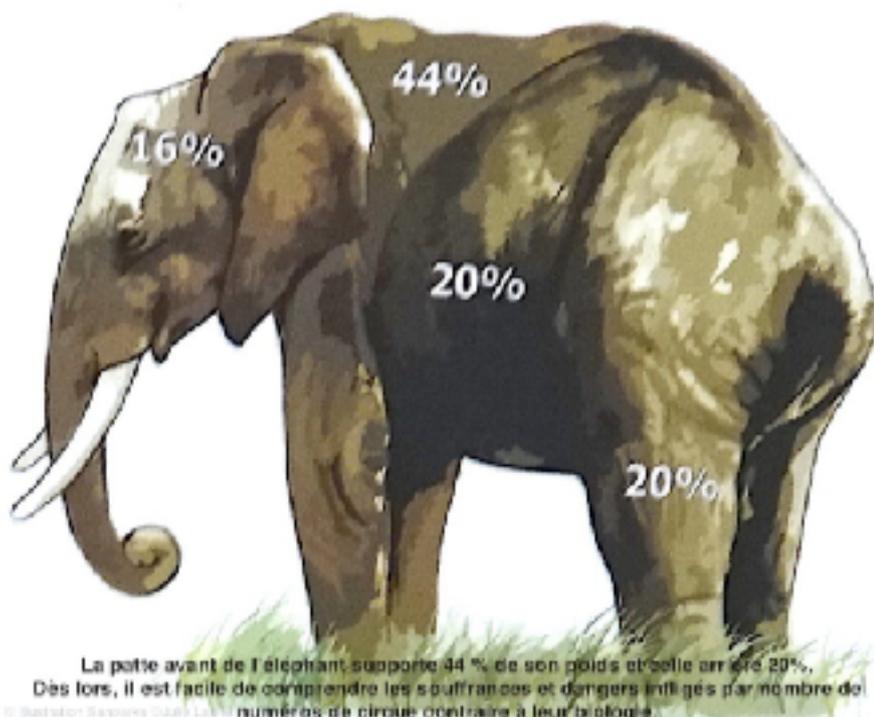
Bridget et Nelly, éléphants présentant de fortes stéréotypies, Cirque la Fiesta aux Arènes, août 2017

Pour Broom (1991) les stéréotypies sont un **signe d'alerte** lorsqu'elles occupent plus de 10% du temps des animaux, tandis que Mason fixe ce **seuil à ne pas dépasser à 5%** (Mason 1991).

Les stéréotypies sont qualifiées de comportements anormaux car on ne les observe pas dans la nature et qu'elles semblent dériver d'activités fondamentales pour l'animal qu'il réalise dans le milieu naturel. Ces comportements naturels étant impossibles à exprimer en captivité, les stéréotypies sont la traduction chez les animaux d'une nécessité à évacuer un trop plein de « frustration », « d'excitation » ou d'ennui... (Mason et al., 2007)

Une stéréotypie consiste en une réaction face à un environnement aversif, pauvre avec peu de stimuli, peu d'espace, ainsi que face à des situations de peur, de stress et de frustration (lieux des représentations, emplacement des enclos...) (Mason, 1991). Elle représente un moyen de tenter de "supporter" cet environnement ou cette situation délétère, **les animaux les utilisent comme des marqueurs de mal-être**. Pour autant, les animaux qui - dans ce même environnement insupportable - ne présentent pas de stéréotypies, leur état serait probablement pire et plus inquiétant du fait qu'ils ne parviennent ou ne cherchent même pas à exprimer leur frustration, leur ennui ou autres, ni à "relâcher la pression" par ce biais. (Mason et Latham, 2004). **La restriction environnementale et la privation maternelle subies par les animaux captifs est à l'origine de perturbations neurologiques durables voire irréversibles, de lésions cérébrales et donc à la base des stéréotypies.** (Harlow 1964 -1965) (Latham et Mason, 2008)

En conclusion, la captivité est donc bien à l'origine de perturbations neurologiques qui ont des conséquences durables sur le comportement des animaux à l'origine du développement des stéréotypies.



Les éléphants ont des muscles relativement faibles, et non la force que l'on suppose. La force musculaire ne croît pas proportionnellement à la masse corporelle. Les muscles clef (Kurt 2008) sont d'autant plus petits que l'animal est lourd. Par conséquent, la tension exercée sur les muscles, les tendons et les os est particulièrement importante lorsque l'animal se tient sur deux pieds ou sur une partie de son corps (par exemple sur la tête, une jambe etc).

Les numéros imposés aux éléphants doivent répondre à leurs "impératifs biologiques", autrement dit être conformes à leur comportement naturel et aux postures observées chez les éléphants sauvages (Barnhard & Hurst 2006) **ce qui est en totale opposition avec les performances exigées par les cirques.**

LES DIFFÉRENTES POSTURES CLASSIQUES IMPOSÉES OU PRÉSENTÉES DANS LES CIRQUES



1/ ENCHAÎNEMENT, IMMOBILISATION & LEVER DE PIEDS

L'enchaînement est pratiqué quotidiennement dans les cirques français par mesure de sécurité. C'est aussi une méthode de coercition couramment utilisée. Le dresseur apprend à l'animal à lever le pied pour mettre la chaîne avant, puis à reculer pour mettre la chaîne arrière.

L'enchaînement est destiné à casser le mental de l'animal et à le contrôler (M.Richardson) en les mettant ainsi dans un état de dépendance totale de ses "soigneurs"/dresseurs pour se mouvoir, se nourrir, s'abreuver, se coucher comme pour tout échange social.

Coupe transversale d'un pied d'éléphant
med_vlat_haelfte



L'enchaînement contraint l'éléphant à des postures et donc à des comportements en contradiction totale tant avec sa biologie/sa physionomie, qu'avec les comportements naturels physiologiques comme psychologiques de l'espèce.

Les conséquences de tout entrave des membres (pieds. ex.Photo) et d'une immobilité forcée imposent aux éléphants de mauvaises postures physiques contre nature: une telle mauvaise position des pieds entraînant une, délétère pour leurs jambes, et par conséquent pour l'ensemble de leur colonne vertébrale (J.Poolle).

De l'enchaînement et de leur état statique résultent des blessures, des séquelles et des souffrances physiques (problèmes et maladies articulaires dégénératives,...), **comme psychiques et psychologiques**

(anxiété, comportements & mouvements répétitifs anormaux sans fonction apparente (stéréotypies) **aboutissant à des lésions neurologiques sur la durée similaires à la folie et aux syndromes liés à l'enfermement, à la solitude ou à la torture d'après les conclusions de spécialistes animaliers** (Mugford, Colleen, S. Sato et al.). Depuis 1950 les comportements anormaux induits par la captivité chez les espèces vivant dans les zoos ont déjà été détaillés (Darwin).

Les comportements imposés par l'enchaînement vont à l'opposé de leurs besoins et comportements naturels à l'état sauvage. Leurs pieds sont conçus pour marcher de longues distances sur des surfaces rugueuses et les besoins physiologiques comme mentaux de l'espèce l'amènent à passer 60 à 80% de son temps en mouvement à explorer son environnement pour se nourrir, se déplacer, s'abreuver, jouer et procéder à des échanges sociaux avec ses congénères (D.Broom).





Harde d'éléphants, Afrique australe, Julie Lasne, janvier 2018

En moyenne un éléphant sauvage, qui est une espèce grégaire et sociale, rencontre jusqu'à 100 éléphants par jour. L'enclavement par des chaînes ou barrières entraînent donc des postures mentales (stress, ennui, anxiété, dépression, frustrations, comportements répétitifs anormaux,...) comme physiques (arthrite, problèmes gastro-entérologiques, blessures lors des transports notamment dues aux défenses non protégées, surpoids/obésité, raideurs dans les jambes, problèmes articulaires des coudes des pattes avant,



Tampon irrégulier

Pied avec croissance de champignons

Ongles sévèrement endommagés et peu en relief

sole abîmée

ongle fendu

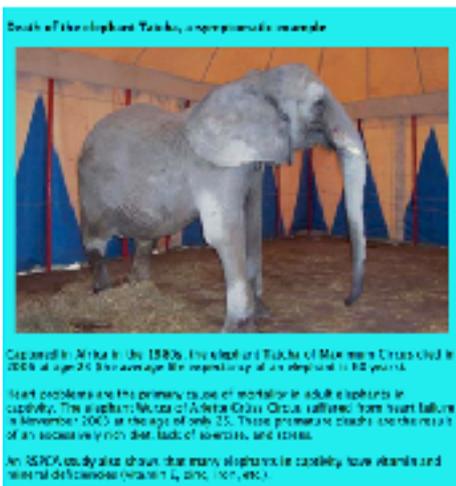
paralysies et boîteries, problèmes de mobilité, fissures dans les ongles, abcès, handicaps et blessures d'un de leur organe majeur: la trompe ...) douloureuses, du fait même de ne pouvoir exprimer ses comportements naturels et échanges sociaux (Poole). Sans compter que l'enchaînement ou toute forme d'attache ou d'immobilisation physique impose aux éléphants et aux autres animaux de rester debout, de ne pas pouvoir s'allonger, mais surtout sur un plan sanitaire comme de bien-être animal, cela les contraint à devoir dormir au milieu de leurs déjections ce qui est en opposition totale avec leur biologie et les comportements normaux de toute espèce, à fortiori les éléphants.

Ces éléments factuels propres aux cirques entrent en totale contradiction avec le projet de loi soumis par le Conseil du bien-être animal, en la personne de Bruno Cardinal conseiller scientifique au Ministère belge de la santé publique, adopté en Belgique en décembre 2013, tout comme avec les standards édictés par l'EAZA, le BIAZA, le SoSSoMZP ou l'arrêté du 18 mars 2011 en France !

Ces standards imposent, entre autres, que tout enclos ou transport soit équipé d'un couchage répondant aux besoins de l'animal (piscine, nichoir, substrat, végétation, etc) afin de répondre et d'encourager les comportements normaux et naturels propres à son espèce et diminuer ainsi les comportements stéréotypés, donc anormaux. Les zoos sont obligés d'assurer au moins 16h/jour de contacts et d'accès sans restriction aucune (ni barrière, ni chaîne etc) entre les femelles éléphants compatibles entre elles pour leur permettre les échanges sociaux fondamentaux à leur équilibre et à leur cohésion (Les éléphants sont une espèce dont chaque groupe est régi par une matriarche qui assure la cohésion, les apprentissages et les rôles au sein du groupe) (EAZA, BIAZA). Les enclos doivent prouver d'une taille et d'une forme à même d'éviter tout problème

ou dominance de certains animaux sur d'autres ou tout risque de conflit entre un groupe et ses individus,...

L'environnement doit éviter tout stress physique ou psychologique, éviter que la peur soit une part importante de la vie des éléphants, et ces standards réglementent sévèrement l'usage de l'ankus...(Lindley, SoSSoMZP, EAZA, BIAZA) On peut donc se demander pourquoi les cirques seraient exemptés des règles européennes imposées aux zoos. Et si par leur conception en elle-même, les cirques ne peuvent répondre à ces mêmes exigences et aux 5 besoins de base d'un animal en captivité établis par l'AWA (Animal Welfare Act/ Loi sur la protection des animaux 2006), ce devrait être une raison nécessaire et suffisante pour interdire les cirques avec animaux! (Julie Lasne)



« LE RÉSULTAT ÉTANT DES ÉLÉPHANTS JEUNES DANS DES CORPS DE VIEILLARDS » (POOLE)

Les différents standards du bien-être animal (AWA, BIAZA, EAZA guide des pratiques zoologiques...) estiment que l'on ne peut dépasser 3h/jour d'enchaînement ou d'immobilité pour les éléphants (nuit + voyage), dépasser ce seuil serait inacceptable au regard des douleurs et souffrances occasionnées...



Dressage des éléphanteaux: pour les casser ils sont ligotés au sol jusqu'à 23 h/jour pendant 3 semaines durant

PETA

com lodcock/PETA

Hors la moyenne est de 11h/jour et dans le dressage des éléphanteaux les pratiques investiguées ont démontré des éléphanteaux "ligotés" les membres en extension au sol jusqu'à 23h/jour 3 semaines durant pour les "dresser / contrôler", les casser psychologiquement et physiquement... Leur apprendre qui commande. (voici comment on obtient la posture anti-naturelle d'une telle extension en équilibre sur les deux autres pattes opposées pendant une certaine durée (photo 3 ci-contre Bouglione 2017/18)

Il est important de souligner que la première cause d'euthanasie des éléphants en captivité est due aux problèmes de douleurs liées à l'arthrite ou aux souffrances des pattes et des pieds (rapport PETA 2012), aux problèmes cardiaques (stress, poids sur coeur, surpoids, immobilité, nourriture inadaptée ou toxique: croquette / pain rassis / végétaux toxiques, crêpes au chocolat, viande...).



Pour les obliger à se tenir debout sur les pattes arrières, celles avant sont liaotées et il est piqué à coup de piau

Si un éléphant est contraint d'adopter une position non naturelle, par exemple debout sur la tête, en équilibre sur les pattes de derrière comme de devant, ou à genoux, ou de se maintenir dans une position (debout, en équilibre,...) cela nuit gravement à la santé de l'animal (Schwammer et al., 1996). Ces positions entraînent fréquemment des blessures articulaires et vertébrales et des ongles fendus. Les numéros d'équilibriste engendrent de nombreux problèmes dans le coude, les genoux, les pieds... (Lindau 1970).

LES POSITIONS CONTRE NATURE : assis et patte et tourner sur tabouret

(Bouglione outils promotionnels) une des pires / poirier / marcher à genoux / danser/ Si on peut observer la position debout dans la nature, elle est brève et destinée à attraper des feuilles. En revanche, il est contre nature de demander à un éléphant de se tenir en position debout sur commande, de maintenir cette posture pendant une certaine durée et il n'y a aucun apprentissage naturel dans la façon dont cette dernière a été apprise à l'éléphant par son dresseur (généralement au moyen de cordes et d'attaches).



2/ LA POSITION DU POIRIER



Circus Sydney - Ireland 2006

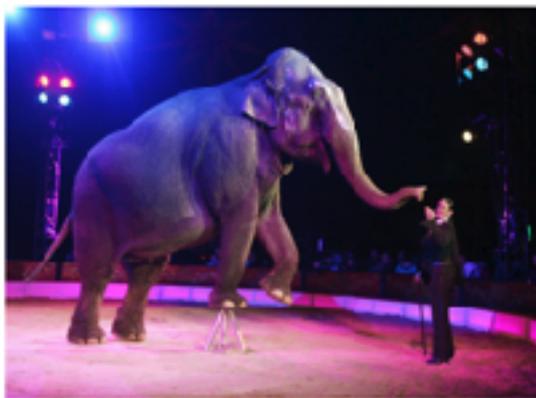
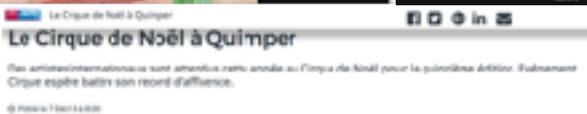
La position du poirier est une posture très dommageable pour les articulations, tout le poids de l'animal étant concentré soit sur la trompe, soit sur ses deux pieds avant, au même titre que les positions en équilibre sur l'une ou l'autre patte en tournant autour d'un socle

Les Dr Helmut Pechlaner et Harald Schwammer considèrent que « Ces positions peuvent causer des blessures aux articulations et aux disques intervertébraux des éléphants adultes, ainsi que des fissures dans les ongles. Quant aux exercices d'équilibre, ils peuvent être à l'origine de dérangements moteurs dans les articulations du coude et

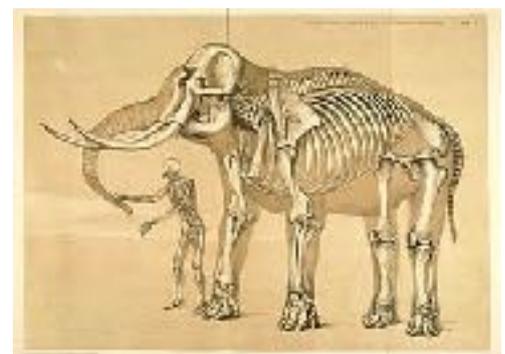
du genou ». Les éléphants peuvent aussi être paralysé de la trompe.(à étayer et déplacer) Ces postures étant étrangères et douloureuses pour l'animal, elles ne peuvent être obtenues que par la force. La douleur assénée par les coups de pique doit alors dépasser en intensité la douleur de la posture elle-même.

3/ POSITIONS D'ÉQUILIBRISME:

DEBOUT SUR LES PATTES POSTÉRIEURES, ANTÉRIEURES OU SUR UNE JAMBE ET LA PYRAMIDE

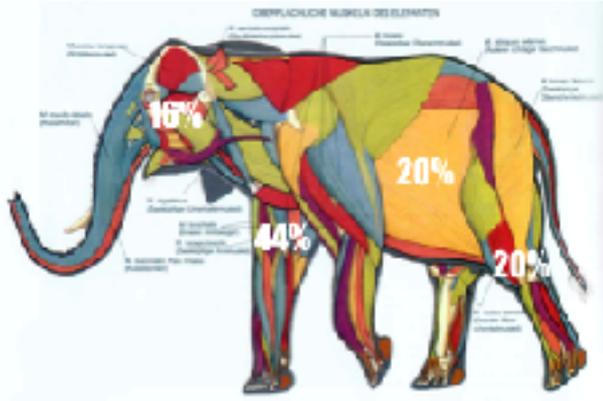


Se tenir debout sur une jambe ou construire une pyramide, entraînent une usure prématurée des articulations, des tendons et des membres chez les éléphants. Tout comme les positions forcées sur les pattes avant ou arrière peuvent conduire à la boiterie et sont particulièrement dangereuses pour les jeunes animaux. Même les dresseurs d'éléphants ont confirmé que le fait de se tenir debout sur deux pattes en particulier constitue un danger pour l'animal. Lindau (1970).



Les pattes postérieures des éléphants diffèrent de la plupart des mammifères. Tout comme chez l'homme, l'éléphant a la particularité d'avoir la cuisse et la partie inférieure de la jambe verticales l'une au-dessus de l'autre, cette spécificité a pour objectif de soulager les tendons, les muscles et les articulations du poids élevé de l'animal.

RÉPARTITION DU POIDS D'UN ÉLÉPHANT



La structure spéciale du genou de l'éléphant, fruit de l'évolution de l'espèce, est conçu pour porter et supporter 40% du poids énorme de l'animal. Si un éléphant doit se tenir sur ses pattes arrière, tout le poids du corps et de la tête (60% supplémentaires) repose par conséquent également sur ces pattes, ce qui constitue une énorme tension pour les articulations, les muscles et les tendons, ainsi que pour la fine structure du genou conduisant à une usure prématurée. (Weissengruber et al., 2006a).

Il en est de même concernant la physiologie inadaptée à ces numéros du coussin et du pied de l'éléphant qui en subissent de graves dommages. La marche de l'éléphant est intermédiaire à celle de l'humain (qui repose sur toute la voûte plantaire) et du cheval (qui se fait "sur la pointe des pieds"). Entre les os et la semelle du pied de l'éléphant se trouve un coussin épais, comprenant des compartiments de graisse et de collagène qui ont pour fonction de répartir et d'absorber le poids de l'animal, le coussin assurant ainsi une locomotion sans douleur à ces pachydermes. De plus, leur pied est un organe sensoriel particulièrement important et d'une sensibilité extrême permettant à l'animal de capter d'infimes vibrations dans le sol, tout comme les appels ultrasons de leurs congénères (Weissengruber et al., 2006b).

Le pied hyper sensible et complexe de l'éléphant souffre ainsi de nombreux problèmes de pied connus, propres à la captivité, à ces numéros et aux coups assénés dessus lors d'entraînement. De minuscules fissures dans la semelle du pied, les ongles ou la peau autour des ongles peuvent facilement être infectées par des bactéries et entraîner des abcès (Benz 2005).

pied d'éléphant / structures internes



©Julie Lasne

BOUGLIONE 2017-18



L'effort pour se mettre sur leurs pattes postérieures leur demande de jeter leur tête, leur cou avec leurs pattes avant en arrière pour y parvenir, en mettant la pression sur leurs muscles du cou et du dos ainsi que leurs pattes arrière. Avec les répétitions d'une telle performance, cet exercice anormal impacte très probablement leur santé à long terme, en particulier au travers de douleurs musculo-squelettiques.





4/ POSITION DE LA PYRAMIDE

-/ La pyramide, un numéro contre nature, impose à l'éléphant du dessous de supporter le poids de celui ou ceux du dessus engendrant des problèmes articulaires, des douleurs et souffrances insupportables pour ces animaux.

Photo Pisteurs - Arlette Gruss 2016

Du 4 mai au 5 juin 2017, le célèbre Cirque Gruss pose son chapiteau en Alsace. Le public pourra applaudir les artistes d'exception à Colmar, Mulhouse et à Strasbourg.



Le Cirque Arlette Gruss de passage en Alsace

5/ POSITION ASSISE SUR UN TABOURET

Position assise sur un tabouret (appelée aussi "dog-sit" ou "chien assis"). A. Kuntze (1989), affirme que la position assise peut entraîner de graves problèmes et même la mort, notamment si un prolapsus ("descente d'organes") de l'intestin, de l'utérus ou de la vessie se trouve comprimé et se nécrose du fait de cette position.

Cette pression excessive sur le diaphragme peut causer une hernie inguinale « en quel cas la paroi musculaire se rompt et les organes internes sont poussés à travers cette déchirure. C'est un état grave qui peut entraîner la mort si les organes concernés par le prolapsus (intestins, vessie, utérus) subissent une constriction et se nécrosent». A. Kuntze (1989)

Obliger un éléphant à s'asseoir sur un tabouret peut également provoquer l'usure et le

déchirement prématuré des jointures, tendons et jambes, tout comme dans les exercices impliquant la tenue sur une jambe ou la formation d'une pyramide. (Schwammer et al. 1996)



Ces postures (s'asseoir sur leur arrière-train et donc s'appuyer sur les excréments dans leurs intestins ainsi comprimés) ne sont pas naturelles et risquent de mettre à rude épreuve les muscles et les articulations, entraînant douleur et handicap. Les éléphants captifs sont prédisposés au développement de l'arthrite et ce type de comportement répétitif exacerbe l'usure des articulations. (Lindley S.)

L'ensemble des numéros de cirque est obtenu par la contrainte (enchaînement, coups, menaces, peur, isolement,...), les privations (nourriture, eau, mouvement, contacts, sociaux...), l'intimidation (coups et blessures sur les zones sensibles, dans le visage, oreilles, queue, parties génitales, pattes, plantes des pieds, talons, genoux, cou ...au moyen de harpon, hankus, pique, chocker électrique, fouet, fourche, balais, poings et mains, ou fine lame plantée dans la nuque pour les numéros de monte etc(Broom, Poole et al). L'ensemble de ces maltraitements aboutissant à l'observation fréquentes de problème de peau, d'abcès (dûs au coups de piques etc), de problèmes articulaires, de paralysie de la trompe entraînant des difficultés graves pour l'éléphant pour se nourrir, s'abreuver,

respirer comme pour tout échange social avec ses congénères mais aussi générant du stress et de l'anxiété pour lui comme pour ses congénères témoin de ses difficultés !



6/ SIMULER UNE DANSE AVEC LA TÊTE ET LA TROMPE OU SE « BALANCER » SUR LA TROMPE

Secouer violemment sa tête ou sa trompe d'un côté à l'autre ou en rond pour un éléphant représente un comportement anti-naturel à même d'endommager gravement la musculature de la trompe et ses terminaisons nerveuses. Ce type d'exercice est un facteur probable contribuant à une paralysie de la trompe. Quand il bouge violemment sa tête d'un côté à l'autre (comme si il dansait), cela met une pression inutile sur ses muscles du cou et la colonne cervicale. Ce ne sont pas des comportements normaux pour un éléphant; et ils induisent des blessures et des

souffrances potentielles et devraient donc être arrêtés.

De la même manière, se tenir, se pendre ou se balancer activement sur la trompe de l'éléphant entraîne les mêmes risques de dommages et de paralysie pour la trompe, car bien que puissant, ce muscle reste extrêmement sensible et vulnérable. Cet acte est particulièrement irresponsable selon le Dr.Lindley S.

7/ EXTENSION FORCÉE DES MEMBRES EN MARCHANT OU EN ÉQUILIBRE

Les actes qui impliquent de marcher les membres en forte extension avec une amplitude importante, en enchaînant rapidement un mouvement de tête d'un côté à l'autre, tout en levant une jambe et en secouant la trompe, en s'asseyant sur un podium et en levant les pattes avant, engendrent des conséquences physiologiques similaires pour les éléphants (Schwammer et al. 1996)



DÉFINITIONS:

-/ **UNE STÉRÉOTYPIE** se définit plutôt comme un « comportement répétitif induit par la frustration, par des tentatives d'adaptation et/ou par une dysfonction cérébrale ». Lorsqu'on ne connaît pas les causes biologiques, on parle alors de « comportements répétitifs anormaux ». (Mason 2006)

-/ STÉRÉOTYPIES PROPRES AUX ÉLÉPHANTS DANS LES CIRQUES ET EN CAPTIVITÉ:

Balancement horizontal / Weaving

On voit que l'éléphant bouge la tête d'un côté à l'autre latéralement, parfois accompagné d'un pied avant qui se lève lorsque la tête atteint le point le plus éloigné. Le mouvement peut parfois être trop lent et difficile à percevoir, excepté si on le filme et le regarde en avance rapide. Parfois, les animaux vont reposer une jambe arrière. Le mouvement est principalement horizontal.

Hochement de tête répétitif / Bobbing

La tête de l'éléphant bouge du haut vers le bas à la façon d'un «hochement de tête». Ce mouvement est principalement vertical. Ceci est vu dans l'isolement.

Marche aléatoire /Traîner des pattes / Shuffling

Faire un ou des pas d'avant en arrière de façon répétitive avec un mouvement de va et vient.

-/ **ANIMAL WELFARE ACT (AWA) 2006** (GB) :(Standards reconnus et acceptés en Europe dont en France avec l'EAZA) : La loi de 2006 sur la protection des animaux (en vertu de laquelle les règlements ci-dessus sont pris): c'est une infraction criminelle pour toute personne responsable d'un animal, y compris tous les animaux sauvages dans les cirques itinérants, ne pas pourvoir aux besoins de bien-être de leur animal.

Sous section 9 de la loi de 2006: une personne responsable d'un animal a l'obligation de pourvoir aux besoins de l'animal, qui comprennent: son besoin d'un environnement approprié; son besoin d'un régime approprié; son besoin d'être en mesure d'exprimer/de réaliser des comportements normaux; son besoin d'être logé avec ou en dehors d'autres animaux; et son besoin d'être protégé de toute douleur, souffrance, blessure ou maladie.

La loi de 2006 érige également en infraction pénale toute douleur ou souffrance inutile. Les peines maximales disponibles pour une infraction causer des souffrances inutiles est une amende de 20 000 £ ou six mois d'emprisonnement, ou les deux. Les pénalités maximales pour ne pas assurer le bien-être d'un animal sont une amende de 5000 £ ou six mois d'emprisonnement, ou les deux.

Article 9 AWA: Décrit le devoir de diligence:

S.9.1: Une personne commet une infraction si elle ne prend pas les mesures raisonnables dans toutes les circonstances pour s'assurer que les besoins d'un animal dont elle est responsable sont satisfaits dans la mesure requise par les bonnes pratiques.

S.9.2: LA DÉFINITION DES 5 BESOINS DE BASE D'UN ANIMAL COMPREND:

- (1) son besoin d'un environnement approprié,**
- (2) son besoin d'un régime alimentaire approprié,**
- (3) son besoin de pouvoir présenter des comportements normaux,**
- (4) s'il est nécessaire qu'il soit logé avec d'autres animaux ou en dehors de ceux-ci, et**
- (5) son besoin d'être protégé contre la douleur, la souffrance, les blessures et les maladies.**

REFERENCES:

- / AWA (Animal Welfare Act) 2006
- / BARNARD C.J. & HURST J.L. 1996. Welfare by design: the natural selection of welfare criteria. *Anim. Welfare* 5: 405-433.
- / Born Free Foundation (2006) Animal circuses worldwide. http://www.bornfree.org.uk/fileadmin/user_upload/files/zoo_check/Born_Free_Foundation_-_2006_-_Animal_circuses_worldwide.pdf.
- / BRADSHAW G.A. 2007. Elephants in circuses: analysis of practice, policy and future. *Animals and Society* Institute.
- / BRADSHAW, G.A. & Schore, A.N. (2007) How elephants are opening doors: developmental neuroethology, attachment and social context. *Ethology*, 113, 426-436
- / BROOM DM (1991). Animal welfare : concepts and measurement. *Journal of Animal Science*, 69, 4167-4175.
- / BROOM, D.M. (1991). Assessing welfare and suffering. *Behavioral Processes*. 25: 117 – 123.
- / BROOM, D.M. (1986) Indicators of poor welfare. *British Veterinary Journal*, 142, 524-526
- / BROOM, D.M. (1983) Stereotypies as animal welfare indicators. In: Smidt, D. (ed.) *Indicators relevant to farm animal welfare*, pp. 81-87. The Netherlands: Springer
- / CHOMEKOVIC, OTTO A., MESLIN, EY (2006) Wildly exotic pets and emerging zoonoses. NCBI. PMID: 16800000
- / EUROGROUP FOR ANIMALS. Analysis of national legislation related to the keeping and sale of exotic pets in Europe
- / FVE position paper on the welfare of animals in circuses
- / Guide de l'éleveur
- / HARLOW H.F., ROWLAND G.L., GRIFFING A (1964). The effect of total social deprivation on the development of monkey behaviour. *Psychiatric Research Report of the American Psychiatric Association*, 19, 116–135
- / JEPPESEN LL, HELLER KE, DALSGAARD T (2000). Effects of early weaning and housing conditions on the development of stereotypies in farmed mink. *Applied Animal Behaviour Science*, 68, 85-92.
- / KUNTZE A. 1989. Work-related illnesses: hernia perinealis, bursitis praepatellaris, and tyroma olecrani in female circus elephants. *Verh. Ber. Erkr. Zootiere*.
- / KURT F. 2008. Von Athleten mit beschränkter Leistung und Dresseuren mit schrankenlosem Ehrgeiz. *Elefanten-Schutz Europa e.V. Das Elefanten Magazin* 14: 17-19.
- / LATHAM, N.R. & Mason, G.J. (2008) Maternal deprivation and the development of stereotypic behaviour. *Applied Animal Behaviour Science*, 110, 84-108.
- / LEWIS, K.D., Shepherdson, D.J., Owens, T.M. & Keele, M. (2010) A survey of elephant husbandry and foot health in North American zoos. *Zoo Biology*, 29, 221-236
- / LINDAU K-H., 1970. Lameness in circus elephants - a result of training? *Verhandlungsberichte des Internationalen Symposiums über die Erkrankungen des Zootiere* .
- / MASON GJ (1991). Stereotypies : a critical review. *Animal Behaviour*, 41, 1015– 1037.
- / MASON, G.J. & Veasey, J.S. (2010) How should the psychological well-being of zoo elephants be objectively investigated? *Zoo Biology*, 29, 237-255.
- / MASON, G. (2006) Stereotypic behaviour in captive animals: fundamentals and implications for welfare and beyond. In: Mason, G. & Rushen, J. (eds) *Stereotypic animal behaviour: fundamentals and applications to welfare*, 2nd edition, pp. 325-356. Wallingford, Oxfordshire: CABI.
- / MASON GJ, CLUBB R, LATHAM N, VICKERY S (2007). Why and how should we use environmental enrichment to tackle stereotypic behaviour ? *Applied Animal Behaviour Science*, 102, 163-188.

-/ MASON GJ, LATHAM N (2004). Can't stop, won't stop : is stereotypy a reliable animal welfare indicator ? *Animal Welfare*, 13, S57-S69

-/ MUGFORD R., Travers B. The Zoochotic Report

-/ POOLE, J.H. & Moss, C.J. (2008) Elephant sociality and complexity: the scientific evidence. In: Wemmer, C. & Christen, C.A. (eds) *Elephants and ethics - toward a morality of coexistence*, pp. 69-98. Baltimore: Johns Hopkins University Press

-/ RICHARDSON M., POOLE J., LINDLEY S., BROOM D., ADAMS S. JR. et al. 2009. Report of an investigation of the use of elephants at The Great British Circus

-/ SCHWAMMER H., PECHLANER H., GSANDTER H., B. KRAMMERSTATTE. 1996. Guidelines for keeping of wild animals in circuses, Vienna.

-/ SoSSoMZP The Secretary of State's Standards of Modern Zoo Practice

-/ WEISSENGRUBER G.E., FUSS F.K., EGGER G., STANKE G., Hiltmair K.M. und G. Forstenpointner. 2006a. The elephant knee joint: morphological and biochemical considerations. *J. Anat.* 199-212

-/ WEISSENGRUBER G.E., EGGER G.F., HUTCHINSON J.R., GROENEWALD H.B., ELSÄSSER L., FAMINI D. Und G. FORSTENPOINTNER. 2006b. The structure of the cushions in the feet of African elephants (*Loxodonta africana*)

Références et détails à consulter dans le rapport Code Animal 2018 disponible sur leur site

CSUTI B. (2008) *The Elephant's Foot: Prevention and Care of Foot Conditions in Captive Asian and African Elephants*. April 2008, Wiley-Blackwell

MILLER et al. (2016) THE WELFARE, HOUSING AND HUSBANDRY OF ELEPHANTS IN UK ZOOS. *PLOS One*

GALLOWAY M. (1991) Update on 1900 Chaining Survey. In: *Proceeding of the 12th International Elephant Workshop*. Syracuse, NY: 1991.

(GSANDTER H., PECHLANER H., SCHWAMMER H. (1997) Guidelines for the keeping of wild animals in circuses. Bureau du commissaire à l'environnement, Vienne.)